

Bégin, ci-devant Évêque de Chicoutimi. Par un nouveau bref du 22 mars, le Saint-Père vient de mettre le comble à vos vœux et aux nôtres, en conférant à notre Coadjuteur le droit de succession sur le siège archiépiscopal de Québec.

Nous éprouvons un vrai bonheur, Nos Très Chers Frères, à vous annoncer cette heureuse nouvelle, qui va causer un vif sentiment de joie au Clergé et aux fidèles du diocèse. Nous sommes rempli Nous-même de la plus vive reconnaissance envers le Souverain Pontife, qui a daigné se rendre à notre demande et à celle de Nos Illustres Collègues de la province ecclésiastique de Québec, en Nous donnant ainsi pour auxiliaire celui que toutes les voix appelaient à cette charge.

Nous Nous dispensons de faire l'éloge de Notre Coadjuteur, parce qu'il est dans toutes les bouches. Il saura par sa science, sa prudence et sa douceur travailler d'une manière bien efficace à promouvoir les intérêts religieux du diocèse.

Rendez grâces à Dieu, Nos Très Chers Frères, d'avoir écouté nos prières, et demandez-lui d'accorder à Notre digne Coadjuteur une santé prospère et une longue vie.

Nous sommes sûr que Notre Coadjuteur trouvera dans l'affectueuse vénération de tous Nos diocésains, et particulièrement dans le filial dévouement de Notre Clergé, une compensation pour le sacrifice qu'il lui a fallu faire en quittant son bien-aimé diocèse de Chicoutimi, où il était si heureux. Nous le remercions ici publiquement d'avoir brisé tous ces liens si chers, pour venir, suivant son expression, « mettre au service de son Métropolitain » tout ce que le Ciel lui a donné de force et d'énergie et un « dévouement qui ne s'éteindra que dans le tombeau. »

Pour Nous, dont les yeux ont vu les miséricordes du Seigneur, Nous attendons en paix le jour auquel il lui plaira Nous retirer du monde et Nous appeler à lui.

Afin que vous goûtiez mieux par la suite les douceurs du gouvernement pastoral de Notre Coadjuteur, lorsque la Divine Providence l'aura établi votre Pasteur en chef, Nous vous donnons avis par les présentes, qu'outre le titre de Vicaire Général qui lui a été donné, Nous l'avons spécialement revêtu de Nos pouvoirs les plus amples, à l'effet de visiter en Notre nom le diocèse de Québec, d'y porter des ordonnances, de donner les sacrements de Confirmation et de l'Ordre, en un mot, de faire quand et comme il lui plaira, tout ce qu'il jugera plus convenable au bien de notre Sainte Religion et à l'édification de vos âmes.